



62^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Table ronde thématique biennale sur la coopération technique et le renforcement des capacités

Intervention du Luxembourg

2 Juillet 2026

Monsieur le Président,

La coopération technique et le renforcement des capacités des États constituent un levier essentiel pour faire progresser le droit de chacun de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible. Des partenariats répondant réellement aux priorités nationales renforcent durablement les systèmes de santé et améliorent ainsi l'accès, l'accessibilité financière et la qualité des services pour l'ensemble des populations, dans une perspective de couverture sanitaire universelle.

Le Luxembourg renforce activement les capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles des secteurs de la santé de ses États partenaires y inclus au Laos, en Mongolie, au Sénégal et au Cap Vert.

En Mongolie, par exemple, le Luxembourg accompagne le gouvernement dans le renforcement durable des services de santé cardiovasculaire, avec une attention particulière à la télémédecine, essentielle dans un pays vaste et faiblement peuplé. Ce renforcement des capacités a permis la mise en place d'un réseau national de télémédecine couvrant aujourd'hui l'ensemble du territoire, ainsi que le développement de capacités locales en chirurgie cardiaque et en interventions intravasculaires, des traitements auparavant accessibles uniquement à l'étranger. Des partenariats techniques continuent de soutenir ces capacités, afin de garantir un fonctionnement sûr et autonome des services.

Nous restons finalement convaincus que la coopération technique et le renforcement des capacités ne sont pleinement efficaces que lorsqu'ils se placent dans une perspective d'autonomie à long terme des systèmes, des organisations et des acteurs des pays appuyés.

Je vous remercie.